

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111202-2011-B463-DE
Date de télétransmission : 06/12/2011
Date de réception préfecture : 06/12/2011



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B463

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture et la livraison de papier de bureau (n°11M109)

Le 2 décembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard GERACI - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Sylvaine DI CARO - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_08

BUREAU DU 2 DECEMBRE 2011

Rapporteur : Gérard Bramoullé
Co-rapporteur : Régis Martin

Thématique : Commande Publique
Objet : Autorisation de signer le marché relatif à la fourniture et la livraison de papier de bureau n°11M109

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison du papier utilisé par les services de la Communauté du Pays d'Aix pour l'impression et la photocopie. Le marché en cours est parvenu à son terme.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau, notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres réunie le 18 novembre 2011.

Economie du marché :

Objet du marché : Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de papier pour photocopie et impression à la Communauté du Pays d'Aix.

Variantes : Les variantes libres à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées. Le marché ne prévoit aucune variante obligatoire imposée par le pouvoir adjudicateur.

Allotissement et tranches : Le marché n'est pas alloti et ne comporte pas de tranches.

Durée du marché : Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une période de 12 mois. Il est reconductible 3 fois pour une période identique.

Mode d'exécution du marché : le marché s'exécute par bons de commande, émis en fonction des besoins, conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, dans la limite des seuils annuels suivants définis à l'acte d'engagement :

- Minimum : 25 000 euros HT
- Maximum : 60 000 euros HT

L'estimation annuelle s'établit à 36.000 euros HT.

Les prix du marché sont révisables trimestriellement par référence à l'indice mensuel INSEE du prix de production de l'industrie française pour le marché français
- Papiers pour photocopie, reprographie, imprimante

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert définie aux articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics qui a été retenue. A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil d'acheteur le 19/09/2011 et adressé le même jour aux journaux suivants :

- BOAMP, publié le 22/09/2011
- JOUE, publié le 19/09/2011
- LA PROVENCE, publié le 20/09/2011
- LA MARSEILLAISE, publié le 21/09/2011

La date limite de remise des offres était fixée au 02/11/2011 à 16 h 00.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations – coefficient de pondération 70 %
- 2 – Qualité des produits – coefficient de pondération 20 %
- 3 – Qualité du service – coefficient de pondération 10 %

La Commission d'Appel d'Offres régulièrement réunie le 18 novembre 2011, a décidé d'attribuer le marché n°11M109 à la société LYRECO pour un montant indicatif de 31 912,04 HT, dans les limites d'un montant minimum de 25 000 € HT et maximum de 60 000 € HT. Le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau de prix unitaires et forfaitaires aux prestations réellement exécutées.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics et notamment en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 18 novembre 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°11M109 relatif à la « fourniture de papier de bureau » attribué à **la société LYRECO** pour un montant indicatif de **31 912, 04 HT**, dans la limite des seuils annuels précités.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 020 - Nature 6064.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture et la livraison de papier de bureau (n°11M109)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

